



Société anonyme au capital de 90.661.560 DH
Siège social : Route Mly Thami Km 15 commune rurale Oulad azouz
Dar Bouaâza (province Nouacer) - RC numéro 28509 Casablanca

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2015 AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de COLORADO sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à l'adresse suivante : 5, Allée des Orchidées Ain Sébâa Casablanca, le 11 novembre 2015 à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital de 30 220 520 DH pour le porter de 90 661 560 DH à 120 882 080 DH, par incorporation de la réserve réglementée, la prime d'émission et d'une partie de la réserve légale ;
- Modification corrélative de l'article 8 des statuts ;
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales ;
- Questions diverses

Les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la société cinq jours francs au moins avant la date de l'Assemblée.

Les titulaires d'actions au porteur sont priés de présenter, à la réunion, une attestation de propriété et de blocage délivrée par la banque dépositaire des titres datée d'au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires qui ne pourraient assister à cette assemblée et qui désireraient s'y faire représenter pourront retirer au siège social de la société un formulaire de pouvoir à remplir.

Toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doit être adressée au siège social de la société par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de dix jours à compter de l'avis de convocation.

Projet de résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir constaté que le capital social est entièrement libéré, décide de l'augmenter de 30 220 520 DH pour le porter de 90 661 560 DH à 120 882 080 DH et ce par la création et l'émission de 3 022 052 actions nouvelles de 10 DH chacune dont la date de jouissance est le 01/01/2015.

L'augmentation de capital ainsi décidée sera effectuée par incorporation au capital :

- | | |
|---------------------------------------|---------------|
| - De la réserve réglementaire : | 26 790 000 DH |
| - De la prime d'émission : | 3 175 488 DH |
| - D'une partie de la réserve légale : | 255 032 DH |

Les actions ainsi créées seront attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'UNE (1) nouvelles actions gratuites pour TROIS (3) actions anciennes. Elles seront assimilées dès à présent aux actions anciennes.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale en conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, décide de modifier l'article 8 des statuts de la société comme suit :

"ARTICLE 8 : CAPITAL

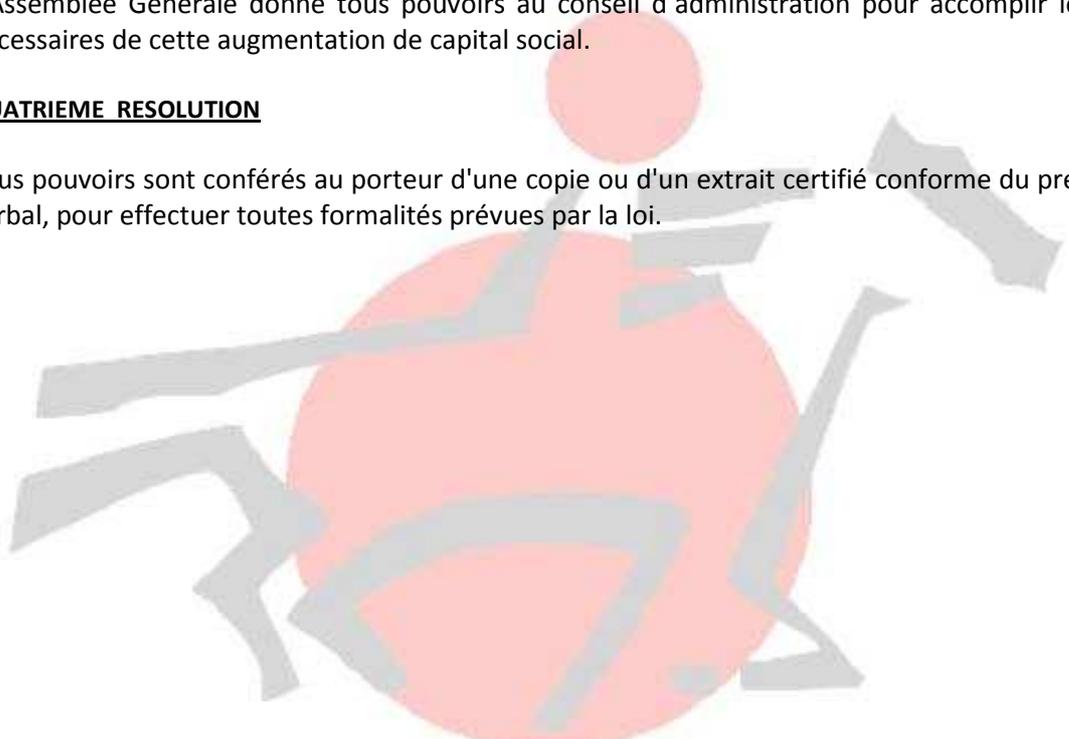
Le capital social est fixé à la somme de 120 882 080 dirhams. Il est divisé en 12 088 208 actions d'un nominal de 10 dirhams chacune... ”

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour accomplir les formalités nécessaires de cette augmentation de capital social.

QUATRIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités prévues par la loi.



COLORADO
